

LA LETTRE Arsage

Actionnariat salarié, une nouvelle ère d'influence



Fin juin, la partie visible de l'épargne salariale était de 136,6 milliards détenus par près de **11,2 millions d'investisseurs salariés** dans 378.000 entreprises soit une hausse des encours de +15% en un an, et ce malgré la correction des marchés suite à la crise Covid. Avec **72,1 milliards** d'euros en titres d'entreprises détenus à fin 2019 (+15%/an), **les salariés français** seront dès 2020 **le plus grand actionnaire de France** (devançant les 77,5 milliards de l'Agence des Participations de l'Etat).

Les analystes entrevoient, au-delà de la tempête Covid, un **nouveau régime financier** pour la **décennie à venir** (monétisation de la dette publique, déflation puis inflation, déplacement du curseur entre rémunération du capital et salaires...). Le trop faible investissement, en particulier en R&D et dans la transition écologique, est aujourd'hui montré du doigt comme responsable de la disparition des gains de productivité lors de la décennie passée.

De fait les **investisseurs deviennent attentifs** à la façon dont les **thèmes ESG** seront traités par les entreprises et en particulier la nécessaire retour à une plus grande égalité sociale.

Pour autant, les gouvernances d'entreprises ne changeront pas si facilement leurs vieilles habitudes, héritage d'une extrême consanguinité de nos élites et des conseils d'administration.

Comment dès lors reprendre la main ?

C'est ici que nous, (ex-)salarié(e)s actionnaires, devons dorénavant **prendre** nos **responsabilités** et **conscience** de **l'influence** considérable que représente **notre patrimoine financier** investi dans les entreprises. Pour ce faire, nous devons obligatoirement **nous regrouper** pour être reconnus aujourd'hui et demain et agir comme un **investisseur activiste social**, dans l'entreprise et au-delà vis-à-vis des marchés financiers et du législateur.

L'ARSAGE a été constitué pour que notre collectif puisse se coordonner et devenir un interlocuteur de poids auprès de la gouvernance d'entreprise et en Assemblée Générale – d'exercer notre influence de propriétaire auprès des fonds de gestion de notre épargne salariale, – de promouvoir le développement de l'Actionnariat Salarié tel que le promet la loi Pacte – de proposer des candidats, avec une représentativité élargie, aux postes d'Administrateurs Représentants les Salariés Actionnaires au Conseil d'Administration.

Alors rejoignez l'ARSAGE sur arsage.org

